

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 18 FEVRIER 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 11 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de votants : 11 dont 2 pouvoirs

Présents : DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absents excusés : FROSSARD Nicolas, GUERINEAU Maxime (pouvoir à GOUSSARD Jean-Claude), MERMET-BOUVIER Solange (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre).

Absent : MACHAL Lukasz.

Monsieur GOUSSARD Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2025.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

ECHANGES DE CAVES DU REZ-DE-CHAUSEE DE L'ANCIENNE BRIGADE DE GENDARMERIE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT- CHABLAIS POUR EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes du Haut-Chablais d'échange de caves situées à l'ancienne brigade de dans l'objectif d'étendre la maison de santé pluri-professionnelle (locaux des kinésithérapeutes).

L'une des caves appartient à la commune et est actuellement louée à l'un des locataires des appartements, et l'autre appartient à la CCHC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'échange de la cave de la commune avec celle de la CCHC.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CDAS 2025

Monsieur le Maire informe de la reconduction du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour l'année 2025. Deux projets d'investissements sont prévus en 2025 : l'aménagement et l'acquisition d'équipements pour les bâtiments publics (lave-vaisselle, réfrigérateur et porte de la salle des fêtes, éclairage de l'église, et ordinateurs portables de l'école) à hauteur de 35.305,25 € HT, et des aménagements au niveau des parc et place publics (portique, éclairage des terrains de pétanque et panneaux d'entrée et sortie village) à hauteur de 38.735,54 €.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de réaliser deux dossiers sollicitant une subvention à hauteur de 80 % du montant de chacun des projets, soit respectivement 28.244,20 € et 30.988,43 €.

Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à effectuer auprès du conseil départemental.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE

LE 27 MARS 2025

Le Maire,
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GOUSSARD